



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande d'ouverture d'un nombre de postes plus important pour le CAPES NSI

Question orale n° 156

## Texte de la question

Mme Béatrice Piron appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nombre de postes insuffisants du CAPES numérique et sciences informatiques (NSI). La réforme du baccalauréat général et technologique mise en place par l'ancien ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, en 2019, a permis la création de nouveaux enseignements tels que NSI. La création de cet enseignement permet aux élèves d'acquérir les fondements de l'informatique afin de les préparer à une poursuite d'études en les formant à la pratique d'une démarche scientifique et en développant leur appétence pour des activités de recherche. Elle répond aux besoins urgents des entreprises concernant les métiers de l'informatique. En 2020, seulement 30 postes ont été ouverts pour la création de ce nouvel enseignement. Ce chiffre a doublé l'année d'après, passant à 60 postes en 2021, ce qui laissait augurer une croissance raisonnable. Toutefois, en 2022, ce nombre retombe à 50. Ces résultats vont donc à l'encontre des besoins au sein des lycées, que l'on estime à 2 500 postes environ. En parallèle, concernant le CAPES de mathématiques, on constate plus de places que de candidats. Pour l'année 2022, 992 candidats étaient présents pour 1 035 places disponibles. Or ces mêmes professeurs doivent par la suite dispenser une partie des enseignements SNT et NSI. Par conséquent, en augmentant le nombre de places du CAPES NSI, les professeurs de mathématiques pourront se consacrer pleinement à leur discipline, réduisant de ce fait le surplus de places disponibles lors du CAPES de mathématiques. Elle lui demande si une augmentation du nombre de places pour les années à venir est envisagée.

## Texte de la réponse

### CAPES NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Béatrice Piron, pour exposer sa question, n° 156, relative au Capes numérique et aux sciences informatiques.

**Mme Béatrice Piron.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ; elle concerne le nombre insuffisant de postes au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) numérique et sciences informatiques (NSI).

La réforme du baccalauréat général et technologique, conduite en 2019 par le précédent ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Michel Blanquer, a permis la création de nouveaux enseignements de spécialités, au nombre desquelles NSI. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir les fondements de l'informatique, afin de les préparer à poursuivre leurs études tout en les formant à la démarche scientifique et en développant leur appétence pour les activités de recherche. Elle répond aussi aux besoins urgents des entreprises concernant les métiers de l'informatique.

En 2020, seuls 30 postes ont été ouverts au Capes NSI ; ce chiffre a doublé l'année suivante, passant à 60 postes en 2021, ce qui laissait augurer d'une croissance régulière et raisonnable. Toutefois, en 2022, le

nombre de postes est retombé à 50. Ces résultats vont à l'encontre des besoins des lycées, estimés à environ 2 500 postes ; à ce rythme, il faudrait quasiment cinquante ans pour recruter suffisamment de professeurs.

Parallèlement, tous les postes ouverts au Capes de mathématiques ne sont pas pourvus, faute de candidats : en 2022, 979 candidats se sont présentés aux épreuves, pour 1 035 places disponibles. Or dans de nombreux lycées, ces mêmes professeurs de mathématiques dispensent les enseignements de sciences numériques et technologie (SNT) et de NSI. Ainsi, en augmentant le nombre de places au Capes NSI, le besoin de professeurs de mathématiques diminuerait puisqu'ils se consacraient pleinement à leur discipline. Une augmentation du nombre de places au Capes NSI est-elle envisageable, compte tenu des évolutions des besoins dans les métiers du numérique pour les décennies à venir ? Quelles sont les propositions du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

**Mme Geneviève Darrieussecq**, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées*. Madame la députée, M. le ministre de l'éducation nationale m'a demandé de vous répondre, ce que je fais bien volontiers. L'enjeu de la transformation numérique s'est traduit par la création d'un nouvel enseignement de spécialité, numérique et sciences informatiques, en classe de première depuis la rentrée 2019, et en classe de terminale depuis la rentrée 2020.

Dans ce cadre, deux mesures ont été prises : une formation continue spécifique, validée par un diplôme universitaire, a été proposée aux professeurs qui souhaitaient assurer cet enseignement dans les établissements le proposant – d'après vous, essentiellement les professeurs de mathématiques ; des concours spécifiques de recrutement ont été créés, avec l'ouverture d'un Capes numérique et sciences informatiques à compter de la session 2020 et l'ouverture d'une agrégation d'informatique à partir de la session 2022.

Les postes ouverts au Capes externe étaient au nombre de soixante en 2021 et de cinquante en 2022. En prenant en compte toutes les voies de concours, quatre-vingt-dix postes ont été ouverts en 2022 – cinquante au Capes externe, vingt au Capes troisième voie et vingt à l'agrégation externe – contre quatre-vingts en 2021. Cette progression s'est accentuée lors de la session 2023, avec deux postes supplémentaires ouverts à l'agrégation, portant le total à quatre-vingt-douze postes.

Depuis la création du Capes NSI en 2020, le nombre de postes ouverts pour cette discipline – agrégation et Capes – a ainsi augmenté de 249 %. Il est vrai que nous partions de très bas et qu'il est donc facile de multiplier les postes. Pour les années à venir, le volume des postes ouverts tiendra compte des besoins d'enseignement, en fonction notamment du nombre d'élèves concernés et des effectifs d'enseignants.

En 2022, les concours se sont déroulés dans les conditions suivantes : les cinquante postes du Capes externe ont été pourvus, soit un rendement de 100 %, et on a constaté un rendement identique pour les vingt postes de l'agrégation externe. Quant au Capes troisième voie, son rendement n'a été que de 40 %. Nous avons donc encore des progrès à faire.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Béatrice Piron.

**Mme Béatrice Piron.** Je remercie Mme la ministre déléguée pour ces informations. Le nombre de postes augmente en effet, mais il part de tellement bas qu'il faudrait accélérer cette croissance. Aujourd'hui, la spécialité NSI n'est pas proposée dans tous les lycées.

Vous l'avez dit : pour cette matière nouvelle, 100 % des places ont été pourvues, parce que les candidats sont nombreux, ce qui n'est pas le cas pour les mathématiques. Or les professeurs de mathématiques, dont nous manquons, sont employés pour les enseignements de NSI. Ils pourraient se consacrer à leur discipline si de nouvelles places au concours étaient proposées aux jeunes formés au numérique, désireux d'enseigner cette spécialité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Béatrice Piron](#)

**Circonscription :** Yvelines (3<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 156

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 janvier 2023](#)

**Réponse publiée le :** 8 février 2023, page 927

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 janvier 2023](#)